

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Picardie dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Picardie
2, Promenade Saint-Pierre des Minimes
60200 Compiègne
03 44 86 20 87
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [n](#) [v](#) [i](#) [d](#) [e](#) [i](#) [n](#)

MAIRIE DE BLANGY-SOUS-POIX

5 rue du Pont
80290 Blangy-Sous-Poix
03 22 90 29 37
mairie.blangysouspoix@orange.fr

NOS PARTENAIRES



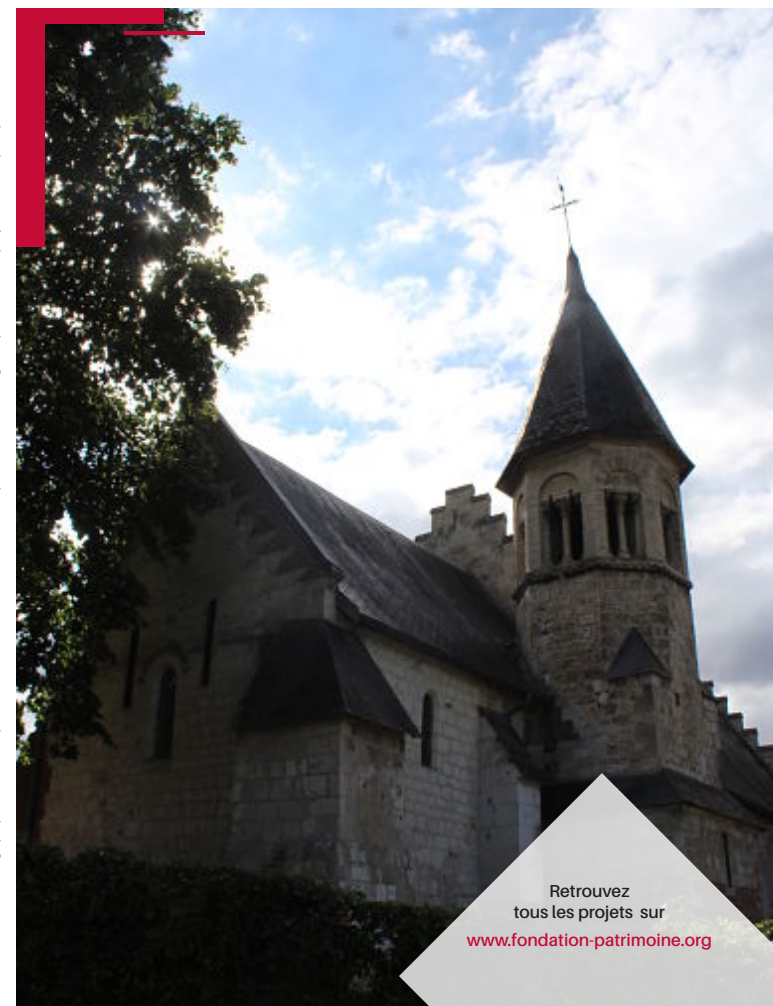
► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

vitraux de l'église Saint-Médard de Blangy-sous-Poix

Somme

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église Saint-Médard de Blangy-sous-Poix est la plus ancienne de toute la région. Construite au XIIe siècle par le Seigneur Manases de Blangy en 1129, elle est remaniée à plusieurs reprises, notamment au XVe siècle, mais a gardé son portail en plein cintre et l'intégrité de son chœur. La partie la plus intéressante est le clocher, classé au titre des monuments historiques, passant du carré à l'octogone. Il offre en sa partie supérieure 8 baies en plein cintre, une tablette biseautée en guise de corniche est placée à dix mètres du sol, un pignon à gradins sépare la nef du chœur.

LE PROJET DE RESTAURATION

L'église est dans son état originel. Si elle a toujours été entretenue au fil du temps par la commune, les vitraux sont d'époque et ont besoin d'être rénovés. L'ensemble du Conseil municipal, dans une décision du 13 février 2018, a délibéré et donné son accord pour la restauration totale des vitraux. Un contact a été pris avec l'entreprise Vitraux d'Art-Atelier Claude Barre, qui propose une restauration à l'identique, c'est-à-dire en verre traité dit « verre antique blanc », pour la somme totale de 26 555,96€ TTC. Le vitrail

situé derrière l'autel, côté Est au soleil levant, pourrait être traité de manière différente avec une scène figurative représentant Saint-Médard. Le coût de cette réalisation serait de 2 455,53€.

LE MOT DU MAIRE

La municipalité a de tout temps œuvré à l'entretien de son église et souhaite continuer à en prendre soin. Elle fait partie de la vie communale. Des concerts, des chorales... y ont été tenus et nous comptons bien pouvoir proposer ce lieu pour en accueillir de nouveaux. Elle est ouverte sur demande et lors des journées du patrimoine. Sa visite est souvent demandée par des associations, des groupes ainsi que des promeneurs et touristes. L'église de Blangy-sous-Poix est la fierté de ses habitants qui ont beaucoup de plaisir à la faire visiter. Elle est un trait d'union entre notre passé et notre vie actuelle. Patrimoine que nous souhaitons tous léguer aux générations futures - Alain Lesur.

Montant des travaux	22130€ HT
Objectif de collecte	1500€
Début des travaux	Fin d'année 2018

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des vitraux de l'église Saint-Médard de Blangy-sous-Poix

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59931
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
vitraux de l'église Saint-Médard de Blangy-sous-Poix

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Fondation du patrimoine